

n° 13

Sur le pont

VILLE DE PONT DE CLAIX

Avec ce numéro dans vos boîtes aux lettres :
le guide pratique de la ville 2010/2011
et le programme de l'Amphithéâtre

DOSSIER



MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION

Tarifs municipaux : justice et solidarité

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Sauveteurs secouristes pontois :
04 76 98 65 62
- Gendarmerie : 17
- Police municipale : 04 76 29 86 10
- Sans abri : 115
- Enfance maltraitée : 119
- Centre antipoison de Lyon :
04 72 11 69 11
- GDF-sécurité dépannage :
0810 433 038
- EDF-sécurité dépannage :
0810 333 338

Pharmacies de garde

- 12 septembre
Pharmacie Vincens
28 place du 8 mai 1945
tél. : 04 76 98 05 07
- 19 septembre
Pharmacie Frange verte
14 av. Général de Gaulle
tél. : 04 76 98 03 43
- 25 septembre
Pharmacie Vincens
28 place du 8 mai 1945
tél. : 04 76 98 05 07

8 dossier



sommaire

3

L'éditorial
de Christophe
Ferrari

4

Les temps forts
Quelques nuits magiques (feux d'artifice et cinéma) et des jours tranquilles qui voient passer la police à vélo, les "gamins" au bord de l'eau ou débroussailler les fourrés, un coup de vent du Chili, c'est l'été à Pont de Claix où les associations font leur rentrée.

13

Suivi de projets
Copropriétés : dialogue ouvert

14

Les nouvelles de la mairie
La réserve naturelle régionale Drac aval
...

17

A votre service

18

A voir
Nouvelle saison culturelle de l'Amphithéâtre
Expo "L'eau, les rêves"

19

L'agenda
Les journées du patrimoine

20



La rencontre
Méline
Georges

Directeur de publication
Christophe Ferrari
Conseiller éditorial
Philippe Serre
Directrice de l'information
Valérie Guérin
Rédactrice en chef
Rosine Rocipon-Boyardjian
Rédaction
Sophie Bellenger
Maquette, mise en page, photos
Franck Maurice-Laforge
Photos
Didier Barbe, JS Faure,
Sophie Bellenger,
Cie Woo
Distribution
Messagers de la ville
Imprimerie
Imprimerie Grafi
6500 exemplaires



Service information
place du 8 mai 1945
38800 Pont de Claix
Tél. : 04 76 29 80 05

information@ville-pontdeclaix.fr
www.ville-pontdeclaix.fr

21

Tribunes

22

Une page d'histoire
L'eau à domicile

23

Bouquins
Mots fléchés
et sudoku

Tarifs municipaux : justice et solidarité

L'INFORMATION MUNICIPALE

L'Entre deux

tous les 15 jours...



L'Entre deux
N°24 / paru
juillet 2010
les associations
sur le pont



L'Entre deux
N°25 / paru
17 août 2010
questionnaire
centre ville



Sur le pont
N°13 / paru
septembre 2010
tarifs municipaux :
justice et solidarité

... en alternance avec le **Sur** pont

... prochaines parutions :
L'Entre deux
N°26 / à paraître
1er octobre 2010

Sur le pont
N°14 / à paraître
le 2 novembre
2010



Une République apaisée : fermeté et justice

Cet été a vu la polémique s'étendre sur les questions de sécurité : les événements qui ont touché les quartiers sud de Grenoble comme la question des Roms ont permis un déferlement médiatique difficilement maîtrisable et - de fait - assez peu maîtrisé jusqu'au sommet de l'Etat. Des ministres sont allés jusqu'à mettre en cause les maires pour leur gestion locale des questions liées à la sécurité et à la prévention de la délinquance. Monsieur Estrosi, ministre de l'industrie, a même proposé de "sanctionner les maires laxistes". Cette dérive aussi regrettable qu'inutile des propos et des attitudes doit être condamnée car elle concourt à la stigmatisation et ne résout absolument rien. La vérité, c'est que sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance, les élus locaux doivent être mobilisés en coordination avec les forces de l'ordre, mais pas en remplacement. Nous n'avons ni les moyens légaux, judiciaires et budgétaires pour assumer ces fonctions. Du reste, dans notre République, il est plutôt rassurant de savoir que d'une ville à l'autre les citoyens pourront bénéficier - au yeux de la loi et des forces de l'ordre - d'une égalité de traitement.

La vérité, c'est qu'aujourd'hui l'Etat n'assume plus suffisamment ces missions de sécurité publique. En Isère, les effectifs ont chuté en moins de 10 ans de plusieurs centaines de policiers et de gendarmes, sans compter les suppressions de postes dans le domaine de la justice.

C'est regrettable. Pourtant, malgré cela, nous avons fait le choix à Pont-de-Claix depuis mars 2008 de ne pas être attentiste et de porter une véritable politique de prévention et de sécurité de proximité. Les effectifs de la police municipale ont ainsi augmenté de 50 %. Nous avons voulu que cette augmentation aille de pair avec des missions renouvelées, vers plus de proximité, et des policiers mieux formés. Nous avons aussi souhaité que les services sociaux, comme les services de médiation et les acteurs de terrains, soient associés le plus tôt possible lorsque des difficultés surgissent. Enfin, nous avons souhaité travailler main dans la main avec la gendarmerie nationale pour permettre une efficacité encore accrue. Le résultat, en 2 ans, est payant : la délinquance a baissé sur notre commune de près de 30 % alors qu'elle augmentait, dans le même temps, pour le département de l'Isère.

La sécurité est pour moi un droit fondamental. Pour cela, il faut qu'il s'exerce avec clairvoyance, justice et surtout respect des autres. Je ne suis pas, au sens du gouvernement, un maire "laxiste" mais je ne tolérerai jamais qu'on stigmatise une partie de la population pour ses origines, réelles ou supposées, pour sa religion ou pour son mode de vie.

La seule logique, celle que j'entends continuer à défendre, je l'espère avec le plus grand nombre, c'est qu'il faut se montrer fermes mais justes. Fermes sur nos valeurs, fermes sur le respect de la loi. Mais justes sur les sanctions, justes pour que le respect et la tolérance restent la règle. Et généreux... et fraternels autant que faire ce peu...

J'en reste convaincu : la lutte contre l'insécurité, ce n'est pas la guerre, car elle serait sans fin. C'est une prise de conscience collective, une mobilisation de tous, élus compris, et c'est la recherche partout d'une société apaisée.

Christophe Ferrari
Maire de Pont de Claix
Vice-président de la Métro

LES TEMPS FORTS

Jeunes en chantier



JUILLET
AOÛT

Les chantiers de jeunes permettent aux Pontoises et aux Pontois de 16 ans et plus de travailler pendant une semaine pour la collectivité. Flottibulle et les espaces verts sont de grands pourvoyeurs de tâches laborieuses : 27 jeunes se sont succédés au centre aquatique et 20 au parc Jean de La Fontaine, au complexe Maisonnat ou dans les écoles. La distribution de la publication municipale l'Entredeux a également fait l'objet d'un chantier dans l'été.



JUILLET
AOÛT

Cinéma sous les étoiles

Des trois séances de projection de films proposées cet été, la première a été précédée et enrichie par les habitants de Grand Galet : pique nique géant en attendant la nuit. Les jeux étaient de sortie et c'était comme si le cinéma devenait encore plus magique à voir s'élever un écran géant à partager.



JUILLET
AOÛT

Vacances d'ici

Découvrir le monde de la radio, les joies du camping et les sorties au lac. Le centre de loisirs Jean Moulin a offert à de nombreux jeunes Pontois le plaisir des vacances : le départ, le dépaysement, la rencontre.



JUILLET
AOÛT



Prendre l'air avec les centres sociaux

Sortir en famille, découvrir un parc, un jardin, une ferme à proximité, déjeuner ensemble à l'ombre d'un grand arbre et passer le temps des vacances que l'on ne peut pas toujours s'offrir au bord de la mer... Les centres sociaux ont proposé 8 sorties durant les mois de juillet et août aux familles ou personnes isolées. Un axe fort de la mission des centres sociaux est en effet l'organisation de temps de rencontres à quoi répondent ces initiatives. On pourra en savoir encore plus sur les activités des centres à l'occasion de la journée portes ouvertes le 21 septembre (voir p. 16)



13
JUILLET

Les feux ont illuminé le ciel après que les enfants porteurs de lumignons ont défilé dans les rues de Pont de Claix, emmenés par une "batuk d'enfer". Lanternes et bonnets phrygiens étaient là pour rappeler la commémoration de la prise de la Bastille, la Révolution Française et la fin de la monarchie. Autant d'événements qui font l'histoire de France et dont il convient de mesurer la portée deux siècles plus tard... Ce qui n'empêche pas de danser sur les rythmes techno qui n'ont rien à voir avec la carmagnole mais qui ont emmené les Pontois jusqu'au bout de la nuit.



LES TEMPS FORTS



JUILLET
AOÛT

Jeux de sortie

Les soirs d'été, les ludothèques quittent leur murs pour s'installer sur les places et mettent à la disposition de tous les jeux qui font leur richesse. L'attrait pour ces jeux, individuels, collectifs, voire coopératifs ne se dément pas.



Police à vélo

Les 7 policiers municipaux sont équipés de vélos et de scooters. Ils ont patrouillé à vélo durant l'été, ce qui leur permet de se déplacer à un rythme qui favorise la rencontre et l'échange, leur vocation première. Le moment de la photo souvenir est précieux car on ne les voit jamais tous ensemble. Manière de dire aussi qu'ils représentent à eux tous un service public de proximité de première importance.



AOÛT

Chiliens à Pont de Claix

Le maire de la ville de Lota, au Chili, en visite dans l'agglomération a fait étape à Pont de Claix où il a été reçu par le maire Christophe Ferrari. Ville au glorieux passé industriel - mines et centrale hydroélectrique - Lota se tourne aujourd'hui vers le tourisme et développe des projets culturels. Les deux édiles ont échangé en espagnol, sans traducteur ! Lota a été ravagée, il y a peu, par un séisme qui a détruit une grande partie des habitations et des équipements publics. Elle est aujourd'hui en pleine reconstruction.

4
SEPT.

Forum des associations



Coloré, rythmé, joyeux et vivant, le forum des associations a une fois démontré la vitalité des nombreux bénévoles qui les animent. Il fallait compter cette année avec la bourse aux équipements sportifs organisée par l'Office municipal des sports et la très conviviale soirée que les dirigeants d'associations ont passée avec les élus municipaux, à leur invitation.



22
AOÛT

Commémoration de la libération de Pont de Claix

Faire sauter le verrou de Pont de Claix n'était pas une mince affaire en cette belle journée du 22 août 1944 ; la poussée conjuguée des forces franco-américaines et de la Résistance en a eu raison. Pour le maire, Christophe Ferrari, cette commémoration comme celle du 8 mai, est toujours l'occasion de rappeler ce que la paix doit à l'Europe, ce que l'Europe doit à l'enfer de la guerre : sa "réconciliation autour d'un idéal de paix et de démocratie à transmettre aux générations futures, dans le respect de ceux qui ont souffert, avec une pensée pour ceux qui souffrent encore aujourd'hui, un message d'humanisme, de tolérance, de solidarité et d'espérance".



Tarifs municipaux : justice et solidarité



70%

des Pontois seront concernés par les baisses de tarifs de restauration, d'activités périscolaires etc...

Depuis le premier juillet les tarifs d'entrée à Flottibulle sont en baisse pour les pontois ; l'abonnement à la bibliothèque devient gratuit en cette rentrée scolaire et pour 70% des familles le prix du repas à la cantine a diminué, de même que celui des activités de loisirs, dont - nouveauté - pourront bénéficier les personnes qui tiennent un commerce dans la ville... Entreprise il y a quelques mois la réforme de la tarification des activités et services municipaux avait pour but d'adapter les grilles tarifaires en cours à la réalité des budgets des familles de Pont de Claix, tout en améliorant leur lisibilité, ainsi que d'assurer un meilleur équilibre entre la participation des familles en fonction de leurs moyens et celle des finances publiques, donc de l'ensemble des contribuables. Question de solidarité. Si tel est le résultat d'une politique qui veut garantir l'égal accès de tous au service public, elle a commencé par la mise en place d'un comité chargé d'évaluer en permanence le service public local.

“Prendre en compte le critère social comme source de différenciation est un principe fondé sur l'idée de justice ou de redistribution sociale”.

La loi de 1998 relative à la lutte contre l'exclusion ouvre la possibilité d'instaurer une différenciation des tarifs des services publics selon le revenu et la taille des ménages de manière à garantir l'égal accès de tous à ces services.

Cette loi s'applique à la gestion sociale de la commune qui peut ainsi subventionner en partie les activités et services qu'elle propose à ses usagers. Prendre en compte le critère social comme source de différenciation est un principe fondé sur l'idée de justice ou de redistribution sociale, d'assistance aux personnes les plus défavorisées. Se pencher sur cette question à Pont de Claix a permis de se rendre à deux évidences : il fallait créer des tarifs réduits là où le même prix était demandé à tout le monde, il fallait adapter au local les différentes grilles de barèmes et en créer une “de référence”, qui puisse être à terme appliquée partout.

La constitution d'un comité permanent pour l'évaluation des politiques publiques a été un des premiers actes forts de la municipalité

Le chantier de l'évaluation qui s'est ouvert durant l'année 2010 n'a doublement pas vocation à prendre fin : d'abord parce que la concrétisation des orientations données par le premier comité de pilotage sur la tarification devra elle-même être évaluée, ensuite parce qu'un nouveau comité de pilotage sous l'égide du comité permanent d'évaluation des politiques publiques a vocation à se constituer autour d'un nouveau sujet d'étude.

Démêler l'imbroglio de la tarification des services à Pont de Claix

Restauration et activités périscolaires, classes transplantées, bibliothèque, ateliers d'arts plastiques, école municipale des sports, des arts et des sciences Eurêka, stages sportifs, Flottibulle, leur tarification échappe au fil du temps à toute logique et donc à toute lisibilité tant pour les décideurs que pour les usagers. Quand ils ne sont pas “au forfait”

(même prix pour tous), les tarifs sont fonction de grilles avec des tranches de quotient qui diffèrent selon les activités. Il peut arriver aussi que le tarif d'une même activité varie selon le service ou la structure qui la propose. Au terme d'une année de travail le conseil municipal réuni en juin a suivi les préconisations du groupe de travail : il fallait être plus clair pour être plus juste et plus solidaire. D'un côté établir une grille tarifaire de référence et harmoniser les tarifs de services proches (Escale, Espace 114) de l'autre déterminer la contribution des ménages au fonctionnement des activités et services publics en prenant en compte leur réalité locale.

Le principe d'un tarif par quotient familial repose sur la tarification différenciée, qui prend en compte les capacités financières des ménages. Plus le quotient familial (QF) est bas, moins cher sera le tarif, plus le QF est élevé, plus cher sera le tarif. Il y a différentes tranches de QF, à chaque tranche correspond un tarif. La nouvelle grille tarifaire, qui s'applique désormais à toutes les activités municipales soumises à une

tarification différenciée (1) a été élaborée à partir de l'étude de la réalité économique et des revenus des ménages pontois. La collectivité est ainsi en mesure de maîtriser son implication, elle sait quel effort financier elle peut réaliser pour couvrir le coût des activités pour un certain nombre de foyers, et faire jouer la solidarité. La majorité des ménages pontois (70%) se retrouve dans la première moitié de la grille (quotient inférieur à 1000) dont les tarifs ont été revus à la baisse.

Tranches et tarifs : deux leviers pour élaborer une nouvelle grille

Les tranches de quotient sont comme avec l'ancienne grille toujours au nombre de 9, elles s'étagent différemment (c'est le cas de le dire puisque la hauteur de marches diffère) d'un palier à l'autre : de moins de 400 (au lieu de moins 315) à plus de 1640 (au lieu de plus de 1515). Les tarifs sont de fait inférieurs pour les familles, les plus nombreuses, auparavant “surclassées” et ont été globalement revus à la baisse •



Certains tarifs, imposés par des accords conventionnels comme ceux de l'accueil Petite enfance (crèche, multi-accueil) ne peuvent entrer dans le cadre de l'harmonisation générale.



Flottibulle

Tarifs "Pontois" en baisse et création d'une catégorie "tarif réduits" pour les étudiants, retraités, demandeurs d'emploi de Pont de Claix

"Nous avons, s'agissant de Flottibulle, pris en compte une demande de tarifs sociaux qui était exprimée par les habitants", explique Sam Toscano. "Notre objectif est d'inciter encore plus de Pontois à fréquenter l'établissement. Nous avons donc mis en place, dès le 1er juillet, un tarif réduit pour les étudiants, retraités et demandeurs d'emploi de Pont de Claix".

Activités



Une grille unique de quotients familiaux est établie et appliquée à toutes les activités

"Nous avons voulu affirmer le caractère social de certaines activités et pratiquer des tarifs différenciés qui prennent en compte les capacités financières des ménages : ce qui n'était pas le cas, par exemple pour l'école municipale des sports, des arts et des sciences Eurêka ou pour les ateliers d'arts plastiques dont l'accès était fixé par un tarif forfaitaire."

Bibliothèque



L'abonnement à la bibliothèque est gratuit pour les Pontois

"Pour la gratuité à la bibliothèque, nous nous sommes appuyés sur l'expérience de nombreuses communes qui l'ont mise en place : elle est payante ! Le nombre de lecteurs augmente. Les réunions du comité de pilotage, celles de l'ensemble des ateliers municipaux, des conseils municipaux au cours desquelles ont été exposées les préconisations de l'étude pour une nouvelle tarification ont été très majoritairement consensuelles ; la baisse des tarifs à Flottibulle, le rééquilibrage des tranches de quotient, la clarification et l'harmonisation des tarifs et des grilles, la possibilité pour les commerçants de Pont de Claix de bénéficier des tarifs pontois, ainsi que la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque ont été discutés. Ce qui ne signifie pas que la réflexion s'arrête là. Il faudra voir à l'usage, notamment à l'occasion de la mise en place d'un guichet unique. Voir aussi comment aller plus loin vers une répartition plus juste des revenus."



Par l'exemple

Un ménage avec 2 salaires et 2 enfants

dont le quotient familial se situait sur l'ancienne grille de quotients au niveau 6 (quotient de 775 à 958) payait le repas à la cantine : 3,50 euros ; avec l'application de la nouvelle grille à la rentrée 2010, le repas est facturé : 2,60 euros si leur quotient est en dessous de 700 (tranche 3) ou 3,10 si le quotient est entre 701 et 850 (tranche 4).

Autrement dit : avec un quotient familial de 785 (tranche 6 sur l'ancienne

grille, le repas à la cantine coûtait 3,50 euros ; avec le même quotient il coûte aujourd'hui 3,10 (tranche 4 de la nouvelle grille).

41 familles ayant inscrit leurs enfants aux activités des centres de loisirs ou du centre aéré avaient un quotient inférieur à 315 (ancienne grille), elles sont 89 à être positionnées sur cette première tranche de quotient de la nouvelle grille, pour un même tarif, légèrement inférieur pour les 41 premières, sensiblement pour les autres.



L'exemple de la restauration scolaire

Répartition des familles selon la grille en vigueur à la rentrée **2009-2010** : la majorité des familles relève des tranches 6 et 7

TRANCHES	QUOTIENTS	NB DE FAMILLES CONCERNÉES	PRIX DU REPAS
1	- de 315	41	2,20
2	316 à 400	48	2,30
3	401 à 518	64	2,50
4	519 à 627	81	2,65
5	628 à 774	67	3,15
6	775 à 958	97	3,50
7	959 à 1219	93	4,25
8	1220 à 1514	67	5,05
9	+ de 1515	38	5,75

Répartition selon la nouvelle grille de la rentrée **2010-2011** : la majorité des familles relève des tranches 1, 2 et 3

TRANCHES	QUOTIENTS	NB DE FAMILLES CONCERNÉES	PRIX DU REPAS
1	- de 400	89	2,10
2	401 à 550	87	2,40
3	551 à 700	92	2,60
4	701 à 850	76	3,10
5	851 à 1000	70	3,40
6	1001 à 1220	78	4,60
7	1221 à 1440	52	5,20
8	1441 à 1640	26	5,70
9	+ de 1640	28	6,10



Comment se calcule le QF ?

Le système du quotient familial prend pour base la règle de calcul de l'impôt sur le revenu qui l'a défini. Instauré par la loi du 31 dec 1945, il consiste à diviser le revenu par un nombre de parts, fonction de la situation familiale et croissant avec le nombre de personnes composant le foyer.

$$\frac{1/12^e \text{ des ressources annuelles} + \text{prestations familiales perçues}}{\text{nombre de parts}}$$

Le quotient familial s'obtient en divisant le total de ressources du foyer augmenté des prestations familiales (1), par le nombre de parts du foyer.

Parents, isolés ou en couple comptent pour une part, un ou deux enfants comptent pour 0,5 part, le troisième enfant compte pour une part, le quatrième et les suivants chacun pour 0,5 part, un enfant handicapé pour 1 part. Enfant de moins de vingt ans pour lequel les prestations familiales sont versées.

(1) toutes les prestations légales peuvent être prises en compte sauf : l'allocation de rentrée scolaire, la prime de déménagement, l'allocation d'éducation spéciale "retour au foyer", la prime à la naissance et à l'adoption de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE

Chronique d'une réforme

4 septembre 2009

- Le conseil municipal adopte une "démarche cadre" pour l'évaluation des politiques publiques : cette démarche prend appui sur des principes (de respect des points de vue et des personnes, d'objectivité, de transparence), sur une méthodologie et la mise en place d'instances de discussion et de décisions.

4 janvier 2010

- Le comité permanent d'évaluation présidé par le maire et composé du 1er adjoint Sam Toscano, l'adjoint aux solidarités Hervé Havre, l'adjointe aux finances Jacqueline Paillard, l'adjointe à l'éducation populaire Corinne Grillet et d'un représentant de chaque groupe politique constituant le conseil municipal, (respectivement : Ali Yahiaoui pour le groupe majoritaire "Pont de Claix une ville à vivre", Dolorès Rodriguez pour le groupe "Point de Claix voit plus loin", Gérard Ditacroute "un avenir pour Pont de Claix" se réunit pour déterminer l'action sur laquelle portera l'évaluation en 2010.

4 mars 2010

- La démarche cadre prévoit : le bureau municipal (le maire, les adjoints, les conseillers municipaux délégués) donne son avis sur la proposition du comité permanent d'évaluation, le conseil municipal devra la valider.

- Le conseil municipal valide la proposition d'évaluer la politique tarifaire de la ville et de faire réaliser l'étude par un(e) stagiaire de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Grenoble.

- Le cahier des charges de l'évaluation des politiques tarifaire est adopté le 1er mars.

Un comité de pilotage spécifique est constitué : il est présidé par Sam Toscano avec Corinne Grillet, Sandrine Brachet, Delphine Chemery, Dolorès Rodriguez, Hervé Havre, Maxime Ninfosì, et Gérard Ditacroute.

4 mai 2010

- Le débat sur l'évaluation de la politique tarifaire municipale est porté devant l'ensemble des ateliers municipaux et devant le bureau municipal.

4 juin 2010

- Le comité de pilotage se réunit (le 8) puis le comité permanent (le 14), le conseil municipal (le 24) délibère sur les propositions et décide d'appliquer les nouveaux tarifs et nouvelles grilles de quotient dès le 1er juillet pour les entrées à Flottibulle et dès la rentrée de septembre pour les autres activités.

4 juillet/août 2010

- L'étude se poursuit et porte sur les tarifs collectifs (locations de salle, cimetière) et des activités à caractère "social" (centre sociaux, aide aux vacances en famille, portage de repas)

4 septembre 2010

- Les propositions sont soumises au conseil d'administration du CCAS et au conseil municipal

Copropriétés : le dialogue est ouvert

Compte tenu des difficultés que peuvent rencontrer certaines petites copropriétés à faire face aux importants travaux d'entretien ou de réhabilitation de leurs immeubles d'habitation, la ville s'engage fortement dans le cadre de dispositifs existants et avec d'autres partenaires publics pour maintenir le patrimoine bâti de Pont de Claix dans un état de logement décent pour ses occupants, que ce soit dans le parc privé ou public.

Bilan des dépenses de la ville en direction des copropriétés

Frais d'honoraires du Pact 38 opérateur mandaté par la ville pour ces missions d'accompagnement des copropriétés :

2008 : 14 234 euros
Saint-André, Arc en Ciel A et B, Arc en Ciel C D E
2009 : 55 052 euros,
Arc en Ciel A et B, Arc en Ciel C D E
2010 : 105 500 euros
étude de cadrage sur
8 copropriétés, Arc en Ciel A et B, Arc en Ciel C D E, le Cortina
Prévision 2011 : 8 800 euros
de frais d'honoraires et 300 000 euros
pour les travaux de réhabilitation

Depuis janvier 2010, les copropriétaires ont été invités à trois reprises par la municipalité à une rencontre avec le maire, Christophe Ferrari, les deux conseillers municipaux délégués aux relations avec les habitants, Alain Soler et Maurice Alphonse et le conseiller municipal délégué à l'habitat et au développement durable, Ali Yahiaoui. Ce dernier ayant conduit auprès des bailleurs sociaux (Actis, SDH...) la procédure qui permet aujourd'hui à la ville de soulager les propriétaires de l'entretien des espaces d'intérêt public au profit de celui des immeubles. Dans le même temps et après recensement des besoins, les copropriétés Route de Provence (100 logements) les Olympiades (220 logements) le Clos Dominique (55 logements) Air soleil (168 logements) le Héron (30 logements) Le Defaix (8 logements) et Les Acacias (20 logements) ont été retenues par la ville pour faire l'objet dans les prochaines années, d'opérations de réhabilitation financièrement aidées. *"Toutes les copropriétés, quelles que soient leurs dimensions doivent pouvoir exprimer leurs besoins, explique Ali Yahiaoui et connaître les aides auxquelles elles peuvent prétendre, avec l'appui logistique et l'investissement de la ville qui est très conséquent. Nous avons des difficultés à rentrer en contact avec certaines petites copropriétés qui ont parfois un syndic bénévole. C'est pourquoi je leur lance un appel à se rapprocher de nous si leur logement a été construit entre 1945 et 1975."*

Contact : service de l'urbanisme
Tél. : 04 76 29 80 55,
Maison de l'habitant :
Tél. : 04 76 29 86 29

Travaux dans les copropriétés construites entre 1945 et 1975 : quelles aides ?

Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)

L'aide de la Métro et de la ville est liée à la réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur ; ajoutée à celle de l'État (Anah) elle représente environ 50% du montant des travaux. La durée de l'opération (instruction des dossiers et réalisation des travaux) peut varier de 6 mois à 3 ans.

Contact : service urbanisme,
Tél. : 04 76 29 80 55 ou
Anah Isère, tél. : 04 76 70 79 00
permanence tél. : mardi et jeudi 9h-11h
et 14h-16h, vendredi 14h-16h
www.isere.equipement.gouv.fr
N° Indigo 0 820 15 15 15

Campagne isolation 2010-2013 "Murs murs"

Concerne les travaux de rénovation et/ou d'isolation thermique (objectif : réduction d'émission de CO2 dans l'agglomération). De 15 à 80% des travaux peuvent être pris en charge, selon leur nature par les subventions cumulées de la ville, la Métro, la Région (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie-Ademe), l'État (Anah). **Attention** : le vote des travaux en AG de copropriété doit intervenir avant le 1er décembre 2013.

Contact : Agence locale de l'énergie
Tél. : 04 76 14 00 10, murmur@ale.org
On trouvera sur le site www.ale-grenoble.org
la liste des équipements ouvrant droit aux crédits d'impôts.

L'Agence Nationale pour l'Habitat (Anah)

subventionne les propriétaires occupants (sous condition de ressources) ou bailleurs qui engagent dans un appartement construit il y a plus de 15 ans des travaux d'amélioration ou d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Contact : Anah Isère,
Tél. : 04 76 70 79 00,
Pact 38, Tél. : 04 76 47 82 45
www.pact38.org

LE CAFÉ BLEU S'INSTALLE À PONT DE CLAIX



L'office de lutte contre le cancer (ODLC) est chargé avec les financements publics de l'État, du conseil général de l'Isère et de l'assurance-maladie d'organiser les campagnes de dépistage en Isère. Après l'Octobre Rose sur le cancer du sein, l'opération intitulée "Café Bleu" traite du cancer du côlon. Avec l'aide de la mairie et du service santé, un espace convivial sera dressé sur le parvis de l'hôtel de ville où chacun trouvera réponse à ses questions. Bien que peu connu, le cancer du côlon est le 2^{ème} cancer après celui du sein pour les femmes et de la prostate pour les hommes. Il se développe lentement et peut être dépisté régulièrement dès 50 ans. Le plus souvent, il est la conséquence de polypes dans le gros intestin. Il peut être détecté grâce à un test de dépistage à faire chez soi. Une coloscopie permet de découvrir toute anomalie suspecte. Dès 50 ans, tous les Isérois et Iséroises reçoivent un courrier par lequel on les invite à pratiquer ce test, seulement une personne sur deux y répond. Le café bleu vient à la rencontre des Pontois pour : expliquer l'intérêt du test, obtenir des conseils simples et pratiques, parler des antécédents familiaux...

Café bleu
espace convivial
d'information santé gratuit
ouvert à tous.

Lundi 20 septembre 2010
de 9h à 17h

Place du 8 mai 1945
www.odlc.org

0
800 37 38 82 (n° vert gratuit) Tél.
: 04 76 41 25 25

ACCESSIBILITÉ

Le mois de l'accessibilité se tiendra à Grenoble et dans l'agglomération du 15 septembre au 15 octobre. En partenariat avec l'association familiale de l'Isère pour l'aide aux enfants infirmes mentaux (Afipeim) et l'amicale laïque d'Echirolles sport adapté (Alesa) et leur public, Flottibulle accueillera des animations aquatiques le samedi 9 octobre de 14h à 17h : relais compétition, démonstrations d'aquagym, à cette occasion et pour favoriser le rencontre, un tarif unique de 1,50 sera proposé aux baigneurs et visiteurs.

COMITÉ D'USAGERS

Le comité d'usagers du centre aquatique Flottibulle va être installé. Les personnes intéressées pour donner leur avis, faire des suggestions, proposer des aménagements, des activités, peuvent se faire connaître auprès du directeur des sports Lionel Brager.
Tél. : 04 76 29 80 44

ÉPILOGUE

Fin juin, des bâtiments publics municipaux et des véhicules de la commune avaient subi des dégradations volontaires. Au terme de leur enquête, les gendarmes sont parvenus à interpeller un suspect qui a été jugé en comparution immédiate et condamné à un an de prison ferme pour ces faits. La commune a choisi de se porter partie civile pour demander réparation du préjudice subi qui s'élève à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

TOUT SAVOIR SUR LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU DRAC AVAL



La partie aval du Drac a été classée Réserve Naturelle Régionale par la Région Rhône-Alpes en juillet 2009. Ce qui a aussitôt permis à la municipalité de Pont de Claix d'élaborer un projet de ceinture verte depuis les berges du Drac jusqu'à la colline de Champagnier ; le dossier est en cours d'instruction pour des financements européens dans le cadre du projet Life Biodiversité (Life +). La Réserve Naturelle Régionale du Drac aval dite des Isles du Drac s'étend dans la vallée du Drac sur 805 hectares depuis le barrage de Notre Dame de Commiers, en amont, jusqu'au Pont Rouge à Pont de Claix, en aval. Son périmètre couvre partiellement 9 communes : Claix, Pont de Claix, Champagnier, Varcès-Allières-et-Risset, Champ-sur-Drac, Vif, Saint-Georges-de-Commiers, Notre-Dame de-Commiers et Saint-Martin-de-la-Cluze. Elle constitue la plus vaste des 12 réserves de Rhône-Alpes et figure parmi les plus grandes de France.

Un partenariat fort qui joue la carte de la cohérence écologique et de la qualité environnementale

La Réserve Naturelle Régionale du Drac dite des Isles du Drac est financée par la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, EDF, Grenoble Alpes Métropole, les Communes du Sud Grenoblois, la Ville de Grenoble et l'État. Sa gestion a été confiée au Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac Aval (Sigreda) présidé par Luc Puissat, Maire de Miribel-Lanchâtre, et dont le maire de Pont de Claix, Christophe Ferrari est le vice-président.

Le Sigreda est à l'initiative d'une réunion d'information pour répondre aux questions des riverains :

Pourquoi le Drac Aval a-t-il été classé Réserve Naturelle Régionale ? Pourra-t-on la visiter ? Parmi la faune et la flore observables sur le site, quelles sont les espèces et variétés protégées ? Comment va évoluer le site dans les prochains mois ?

**Jeudi 16 septembre à 18h,
Maison des Sociétés, av. du Maréchal Juin**

L'expérience commence à faire parler d'elle : une personne âgée occupant seule un appartement en met une partie à la disposition d'un(e) jeune en contrepartie de quelques menus services qui ne sauraient en aucun cas remplacer une aide à domicile. Afin d'informer et de promouvoir cette formule d'habitat intergénérationnel auprès des publics concernés, l'association, domicile inter-génération isérois (DIGI) et la ville de Pont de Claix par l'intermédiaire de son Centre communal d'action sociale viennent de signer un accord par lequel elles mettent en commun leurs compétences.

Pour plus de renseignements : Service personnes âgées, résidence Irène Joliot-Curie, 4 rue E. et A. Goirand, tél. : 04 76 29 86 70

21 SEPTEMBRE : OPÉRATION PORTES OUVERTES DANS LES CENTRES SOCIAUX



Mélissa Kamarinos (à gauche) est la nouvelle directrice des 2 centres sociaux, à ses côtés Claudine Poncet, directrice adjointe.

Au-delà des activités qui s'y pratiquent (danse, couture, cuisine) et des services et permanences qui s'y tiennent (protection maternelle et infantile, service social, associations de défense des droits), les centres sociaux se veulent aussi et surtout des lieux de rencontre entre habitants pour échanger, proposer des animations, des semaines à thèmes, des soirées festives... tout ce qui fait la vie dans la cité. Pousser la porte le mardi 21 septembre pour en savoir plus, pour participer, pour prendre une place de citoyen responsable dans la cité.

Des projets, pour et par les habitants

En effet, les centres sociaux soumettent tous les 4 ans à la caisse d'allocations familiales (CAF) les projets sur lesquels reposent leur agrément et le financement qui l'accompagne. Dès lors qu'il s'agit d'argent public, cela concerne au premier chef tout le monde. C'est pourquoi chacun est invité durant la journée portes ouvertes à débattre autour d'une table ronde dressée pour le petit-déjeuner ou pour le goûter, du contrat de projet pour 2011-2014. Avec les partenaires (crèche et multi-accueil, résidence pour personnes âgées, centre de planification, centre de loisirs) et les habitants volontaires le travail d'élaboration devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.



Portes ouvertes des centres sociaux Irène Joliot Curie (av. A. Girard) et Jean Moulin (rue du Dr Valois)

Mardi 21 septembre, de 8h à 10h30 et de 16h à 19h

Petits-déjeuners et goûters autour de la table pour discuter du contrat de projet, diaporama, exposition de l'activité des centres
Tél. : 04 76 29 86 40 (Joliot Curie), 04 76 29 86 60 (Jean Moulin).

Les conseillers municipaux Alain Soler, délégué aux relations avec les habitants et Joseph Camacho sont de la fête à Grand Galet en juillet dernier

Animés par une conseillère en économie sociale et familiale, les ateliers "cuisine" des centres sociaux reprennent leurs activités : "Aux délices des papilles", mardi 14 septembre de 9h30 à 13h30 : saveurs d'Asie, participation : 1,50 euro
Centre social Jean Moulin, rue du Dr Valois
Tél. : 04 76 29 86 60
cs.jmoulin@ville-pontdeclaix.fr

Dans le cadre du réseau d'échange réciproque des savoirs : "les desserts d'Europe" lundi 20 septembre de 13h30 à 17h, accès libre
Centre social Irène Joliot Curie, rue A. Girard
Tél. : 04 76 29 86 40
cs.jcurie@ville-pontdeclaix.fr

Elle a lieu du 11 au 15 octobre sous le signe des poissons et des crustacés. Un programme détaillé sera bientôt disponible mais on peut déjà réserver sa soirée de clôture, prévoir de participer aux ateliers de cuisine et à la chasse aux trésors, de jeter un œil sur les expositions et de se rendre au goûter prévu auprès des anciens de la résidence Irène Joliot Curie. Renseignements dans les centres sociaux
Jean Moulin
Tél. : 04 76 29 86 60
Irène Joliot-Curie
Tél. : 04 76 29 86 40



LES LUDOTHÈQUES : LE PLAISIR DU JEU AVEC LES AUTRES

On y découvre seul ou avec les enfants, des jeux insoupçonnables ; on y reçoit conseils et explications ; on y croise son voisin, fait des rencontres. On peut s'y retrouver pour une soirée de jeux, autour des règles du jeu se tissent des relations, toutes générations confondues. On peut bien sûr y emprunter des jeux pour animer une soirée en famille, découvrir avec les enfants les jeux coopératifs qui fondent le plaisir de jouer sur l'esprit d'équipe, personne n'est perdant, personne n'est exclu du jeu, chacun a une place. Les deux ludothèques de Pont de Claix siègent dans chacun des centres sociaux, leur accès est soumis à une cotisation annuelle symbolique de 1,50 euro.

Horaires d'ouverture des ludothèques :

Centre social Irène Joliot Curie, rue A. Girard, tél. : 04 76 29 86 40
 mardi : 16h-18h ; mercredi : 14h-17h ; vendredi : 9h -11 h 30
 Centre social Jean Moulin, rue du Dr Valois, tél. : 04 76 29 86 60
 Mardi et vendredi : 16h-18h ; mercredi et jeudi : 9h-11 h 30
 Soirées jeux en septembre et octobre (voir p. agenda)

RÉSEAU D'ÉCHANGE RÉCIPROQUE DE SAVOIRS

Le lundi 20 septembre ce sera Tiramisu et Strudel aux pommes : la première réunion du réseau d'échange réciproque de savoirs est culinaire et vous invite à découvrir les desserts européens. Tous les savoirs sont bienvenus : cuisine, bricolage, décoration, photo, couture, langues, informatique, maquillage, coiffure, musique... pourvu qu'ils s'échangent entre eux. Vous savez sûrement quelque chose, que votre voisin ne connaît pas et contre quoi il pourra à son tour vous initier à quelque chose que vous ne savez pas mais qu'il connaît. Chacun des deux centres sociaux propose de constituer un réseau autour des savoirs de uns et des autres et de leur échange. Le réseau se constitue sur propositions d'une ou plusieurs personnes, on peut s'adresser à l'accueil des deux centres sociaux ; on peut également, pour en parler, évoquer toute autre question qui peut concerner l'activité des centres sociaux lors des petits-déjeuners organisés dans les deux centres sociaux.

Petits déjeuners : au centre social Jean Moulin, les mardis de 8h30 à 10h (hors vacances scolaires) et au centre social Irène Joliot-Curie le vendredi de 9h à 10h30.

RÉCRÉFAMILLES

Le CCES avec le concours des centres sociaux organise une séance d'initiation à des petits jeux à faire (et à refaire) en familles. Parents et enfants sont conviés à la découverte, la séance se conclut par un repas partagé pour lequel chacun est invité à apporter un plat sucré ou salé. Une participation de 1,50 euro est demandée aux familles. Samedi 25 septembre, de 10h à 14h, dans les locaux du centre aéré situé à Varcès (covoiturage possible). Renseignements : CCES : 6 rue Benoît Jay Tél. : 04 76 29 80 50 Centre social Irène Joliot Curie Tél. : 04 76 29 86 40

PASSEPORT BÉNÉVOLE

L'association Phares (association pour la réadaptation psycho sociale des personnes âgées hospitalisées) recherche de bénévoles pour rejoindre ses équipes qui visitent et accompagnent près de 500 personnes âgées hospitalisées au CHU de Grenoble (La Tronche, Echirolles ou Saint Ismier). Un accompagnement personnalisé (visite, chants, ateliers manuels, animations diverses) est élaboré avec la personne, sa famille et les équipes soignantes durant son séjour. Un passeport qui valorise les compétences acquises dans le cadre du bénévolat est remis sur demande (www.france-benevolat.org). Tél. : 04 76 76 54 15 poste 63910, ou 06 30 50 16 42 associationphares@chugrenoble.fr

DU CÔTÉ DE SENIORS, EN ATTENDANT LA SEMAINE BLEUE (18 AU 24 OCTOBRE)

Deux projets dédiés aux personnes âgées vont voir le jour en cette rentrée : par convention avec la ville, l'université inter-âge du dauphiné (UIAD) ouvre à Pont de Claix un cours d'anglais et propose 3 conférences sur des thèmes divers, dont la première, en octobre sur "La petite histoire de la chanson française". La municipalité a souhaité que ces activités soient librement accessibles aux Pontoises et aux Pontois de plus de 50 ans. De même à titre expérimental et gratuit, la ville par le biais du Mobilo'web de la Métro propose une séance hebdomadaire d'initiation à l'informatique et à l'internet. Cinéma (à Beau Site), lecture (avec Eddie Pascal), musique (solistes et chœur de l'école de musique s'invitent à la résidence Irène Joliot Curie dans l'opéra-bouffe de Jacques Offenbach, *La vie parisienne*) sont au programme de la rentrée. Activités régulières et sorties sont également de retour avec les deux clubs de retraités Temps Libre et Unrpa. On les retrouve à Beau Site (30 av. A. Girard, Tél. : 04 76 73 18 59)

Club du Temps libre :

mercredi et jeudi de 13h30 à 16h30

**Union nationale des retraités
et personnes âgées UNRPA**

mardi : 13h30-17h ; mercredi 9h-12h ;

vendredi 13h30-17h

Cours d'anglais et conférences, renseignements :

**Service personnes âgées, résidence Irène Joliot-Curie,
4 rue E. et A. Goirand, Tél. : 04 76 29 86 70**



AVEC LE CCES : POUR DEUX HEURES D'ATELIERS OU POUR LA JOURNÉE D'ACCUEIL

Plusieurs formules encadrant les ateliers spécialisés du mercredi matin à la Maison de l'enfance permettent aux parents de choisir l'activité de leurs enfants selon leurs besoins : l'enfant est accueilli juste pour découvrir l'activité en atelier (1h30 à 2h), il peut être accueilli avant et après l'atelier (dès 8h et jusqu'à 12h), son inscription peut intégrer le repas de midi, et se prolonger jusqu'à 17h30 (sauf pour les maternels). Un cycle de treize séances est proposé en cuisine (pour les 6-10 ans) théâtre (pour les 8-10 ans) capoeira (pour les 6-10 ans) informatique (pour les 7-10ans) et arts plastiques (pour les 3-5ans).

**Inscriptions au trimestre,
tarifs selon quotient familial,
Maison de l'enfance, place Michel Couëtoux,
Tél. : 04 76 29 86 18**

**Ou siège du CCES, 6 rue Benoît Jay
Tél. : 04 76 29 80 50
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30**

A VOTRE
SERVICE



Mairie

www.ville-pontdeclaix.fr
Place du 8 mai 1945
04 76 29 80 00

Etat civil, passeports biométriques

Lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Samedi : 9h -12h
Place de la scierie
04 76 29 80 02

PIMMS 12 av. C. de Gaulle
04 38 92 10 33

Déchetterie de l'agglomération grenobloise

0 800 500 00 27
43 av. du Maquis de l'Oisans
04 76 40 39 43

Centre communal d'action sociale (CCAS)

4 av. du Maquis de l'Oisans,
04 76 29 80 20

**Centre social
Irène Joliot Curie,**
04 76 29 86 40

Centre social Jean Moulin
04 76 29 86 60

Maison pour l'emploi
4 rue Paul Breton,
04 76 29 86 20

L'Escalier
04 76 29 86 90

Maison de l'Habitant
av. des Iles de Mars,
04 76 29 86 29

**Centre de planification
et d'éducation familiale**
04 76 29 86 50

**Petite enfance
La Ronde des Couleurs**
04 76 29 80 24

**Restaurants scolaires
périscolaire / vacances**
04 76 29 80 65

Bibliothèque
04 76 29 80 95

Flottibulle 04 76 29 86 00

Résidence personnes âgées
04 76 29 86 70

Service personnes âgées
04 76 29 80 22

PERMANENCES ASSOCIATIVES

Confédération nationale du logement (CNL)

Défense des locataires,
des propriétaires occupants,
des consommateurs
2ème jeudi de chaque mois
10h30 12h30 à
la Maison de l'Habitant

Aide information aux Victimes (AIV)

aiv.grenoble@wanadoo.fr
Information sur les droits des
victimes et accompagnement
dans leurs démarches
1er et 3ème mercredis du
mois, centre social Irène
Joliot Curie sur rendez-vous :
04 76 29 86 40

ADATE

(Association dauphinoise
pour l'accueil des travailleurs
étrangers)
adate@adate.org - www.adate.org
Vendredi 9h30-11h, centre
social Irène Joliot Curie,
prendre rendez-vous :
04 76 29 86 40

PERMANENCES CONSEILS

Conciliateur-médiateur

Reçoit en mairie
le 1er vendredi du mois
9h-11h : sur rendez-vous,
au 04 76 29 80 00
11h-12h : sans rendez-vous

Avocat-conseil

Reçoit sur rendez-vous
en mairie le samedi
entre 9h et 12h
04 76 29 80 62

Architecte-conseil

Reçoit sur rendez-vous
au service de l'Urbanisme,
av. du Maquis de l'Oisans
de 14h à 17h ;
prendre rendez-vous :
04 76 29 80 55

PERMANENCES DES ÉLUS

Deux conseillers municipaux ont été délégués
par le maire et le conseil municipal pour recevoir
les habitants et leurs suggestions.

Ils reçoivent sur rendez-vous :

Alain Soler - 06 76 51 15 65

Maurice Alphonse - 06 76 51 48 73

Le maire, Christophe Ferrari, reçoit
sur rendez-vous au 04 76 29 80 80
ou sur demande écrite.

Quartier Grand Galet/Jean Moulin

Prendre rendez-vous auprès
du cabinet du maire : 04 76 29 80 80

L'amphithéâtre ouvre ses portes le vendredi 1^{er} octobre à 18h et le samedi 2 à 17h pour une présentation de la saison 2010-2011 par ceux qui la feront... et pourquoi pas vous ?

Les quatre saisons

Les Pontoises et les Pontois ont trouvé dans leur boîte à lettres en même temps que ce numéro de Sur le Pont la plaquette programme de l'Amphithéâtre. Voilà qui renoue avec l'idée que ces derniers sont les premiers intéressés à ce qui se passe dans la salle de spectacles pontoise. Et dans la saison qui s'annonce, il s'en passe beaucoup, à commencer par les deux jours qui ouvrent la saison.



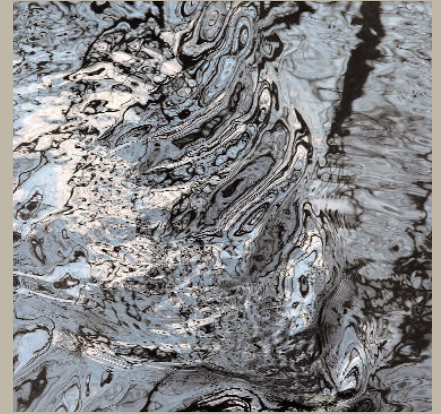
Présentation de saison : en deux temps et quelques mouvements...

Vous avez envie de vous frotter à la scène ? À l'acte de création ? Aux corps, aux regards des autres, sous la houlette d'un professionnel ? De goûter le temps d'une séance, de deux, à la magie de la représentation ?... vous êtes attendus de pied ferme à l'Amphithéâtre le lundi 13 septembre à 18h30 par les protagonistes de la Compagnie Woo : ils vous expliqueront comment ils vous accueillent en stage et pour deux représentations des "Journées impériales", qui participent à lever le voile sur la saison 2010-2011 et donnent le ton. Il en va en effet ainsi tout au long de cette saison, elle vous prend par la main et vous emmène : à la Rampe d'Echirolles voir de la danse (REconnaissance, le 21 octobre), elle vous invite assister gratuitement au travail en train de se faire (répétition publique de "Nouvelles et courtes pierres" / Turak théâtre le 2 décembre), elle vous emmène, à l'issue de rencontres, d'ateliers d'écriture, de construction de sculptures collectives sur le quai de la gare, la nuit pour un spectacle itinérant dont vous aurez été en partie les auteurs (Nuit train chaud, 14 et 15 janvier). Présence indispensable aussi

pour faire la place au monument (*Mon nom, une place pour monuments aux morts*, 1 et 2 avril en journée) et pour une flânerie aveugle dans la ville (*Vous Laissez-vous guider par un(e) inconnu(e)* ? (3 et 4 juin en journée). L'amphithéâtre en fait le pari et vous invite (à proprement parler) dans le square des Arc en Ciel et au parc Jean de la Fontaine (16 et 17 juin) pour un cours de patois efficace et hilarant ("*La pansage de la langue*"). Le festival des musiques nouvelles des 38^e rugissant fera halte à Pont de Claix (*Line of oblivion* / compagnie Joji Inc., 19 et 20 novembre) et pour une fusion avec le festival de jazz (*Création* de Nguyen Lê les 13 et 14 avril) ; quelques poids lourds du théâtre et de la danse (le créateur du théâtre des Ateliers de Lyon Gilles Chavassieux, le directeur du Centre dramatique national des Alpes Jacques Osinski) croisent des spectacles pour tout petits (de 1 à 3 ou 5 ans) et le fer de la fresque populaire de Michel Belletante : "*La jeunesse des Mousquetaires*" d'après Alexandre Dumas (en mai à l'Amphithéâtre, en juillet au parc Borel). On l'aura remarqué, à l'amphithéâtre, la saison se met en quatre.

EXPO

L'EAU ET LA PHOTO PAR 5



Point d'orgue des journées du patrimoine qui se tiennent sur le thème de l'eau (voir agenda p.19) cinq photographes qui ont choisi l'élément pour sujet exposent aux Moulins de Villancourt. Conçue comme un parcours poétique, l'exposition propose d'entraîner le visiteur dans les méandres du rêve grâce au talent particulier des cinq photographes invités dont la sensibilité proche n'empêche pas que se produise le miroitement réciproque, propice à la rêverie et à la réflexion. La matière, prise de très près - comme *dévisagée*, est magnifiée sous toutes ses formes : pluie, glace, brume, nuage, ruisseau, tourbillons, vague, bulles etc... et dans tous les cas, elle nous surprend - et nous plonge dans les territoires fluides du poème.

Agne et Stéphane Bertrand sont auteurs-photographes, Angelo Di Mango découvre la photo alors qu'il est prof d'anglais, Pierre Gaudu est peintre, Sylvie Peysson se déclare artiste d'utilité publique.

Du 13 septembre au 23 octobre
Moulins de Villancourt, 83 cours saint André
du lundi au samedi de 15h à 19h, entrée
libre, visites de groupe sur réservation au
04 76 29 80 59

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Remonter à la source

CINÉMA

■ LE MARIAGE DE MON MEILLEUR AMI SUIVI DE LE COMTE DE MONTE CRISTO

jeudi 23 septembre, 14h,
Beau Site, av. A. Girard, entrée libre.

MUSIQUE

■ LA VIE PARISIENNE

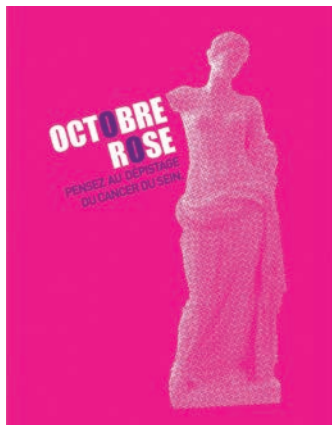
opéra-bouffe de Jacques Offenbach par les solistes et chœur de l'atelier d'art lyrique de l'école intercommunale de musique Jean Wiéner, direction : Isabelle Guiguet, direction des chœurs : Clara Benech, piano : Emmanuel Guiguet.
lundi 4 octobre de 19h à 20h30, résidence irène Joliot-Curie, rue A et E Goirand, spectacle gratuit, ouvert aux personnes âgées de la commune.

SANTÉ

■ OCTOBRE ROSE

"Pensez au dépistage du cancer du sein"

8 octobre de 17h30 à 22h, à la Maison de l'habitant, av. des Îles de Mars
Théâtre-forum à partir de 19h30, spectacle interactif



■ VACCINATIONS GRATUITES

Les séances ont lieu au centre de planification, 27 av. A. Girard les mardis de 17h30 à 20h
28 septembre, 9 octobre, 12 octobre, 26 octobre, 23 novembre, 14 décembre
Prendre rendez-vous au 04 76 98 10 82 de 13h30 à 17h ou répondre

ANIMATIONS

■ CERCLE DE LECTURE À VOIX HAUTE

Se retrouver autour de textes littéraires, à écouter. Vendredi 17 septembre, 15h, Beau Site, av. A. Girard, accès libre.

■ SOIRÉES JEUX

organisées par les ludothèques ouvertes à tous, mardi 28 septembre et vendredi 22 octobre, à partir de 20h, centre social Jean Moulin, rue du Dr Valois, accès libre.

■ PORTES OUVERTES CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

A l'occasion de la Journée mondiale de la contraception
Exposition, vidéos, jeux, rencontre
Mercredi 29 septembre, CPEF, 27 Av. A. Girard, 04 76 29 86 50 ou 06 84 81 87 94.



"Enfant à Pont de Claix, rappelle l'adjoint à la culture, Sam Toscano les canaux étaient un terrain de jeux ; à Villancourt, aux 120 Toises, sur l'actuel emplacement des bâtiments Air Soleil..." À Pont de Claix plus qu'ailleurs, à l'origine était l'eau : une présence inscrite dans le nom même que se choisit la ville à la fin du XIXe siècle puisqu'un pont ne saurait avoir d'autre raison d'être que le cours d'eau qu'il permet de franchir. Depuis longtemps déjà, pour faire face aux débordements du Drac, depuis Marcelline jusqu'à Grenoble les ingénieurs de Colbert ont conçu des retenues tout le long du Cours Saint-André. Enfin, richesse naturelle, l'eau est à l'origine de la fondation même de la commune par l'implantation d'industries - à commencer par les mou-

lins puis les papeteries - qui y puisent leur énergie et par l'afflux de population que constitue le nombre d'ouvriers et leurs familles venus y travailler. "L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger et gérer" nous dit la directive européenne de l'eau de 2000 ; les journées du patrimoine des 18 et 19 septembre à Pont de Claix doivent permettre aux plus anciens comme aux plus jeunes de partager cette culture commune de l'eau, ressource naturelle indispensable à l'existence et au développement des sociétés. Des savoirs traditionnels (l'eau des moulins) aux pratiques modernes (le captage des sources et la distribution de l'eau), tout un programme à découvrir, au fil de l'eau.

SAMEDI 18 et DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

de 14h à 17h : découverte de 5 sites avec ateliers-découverte et expositions

Ateliers scientifiques au Château d'eau (parc Borel) à la bibliothèque municipale Aragon (place Michel Couëtoux), et aux Moulins de Villancourt (cours Saint-André).

Atelier musique sur la place des Alpes, atelier sculpture (eau et stéatite) à Flottibulle.

La participation aux ateliers est libre

Un parcours collectif à vélo des 5 sites est proposé le samedi 18, depuis le parc Borel : rendez-vous à 15h devant le kiosque avec son vélo.

Expositions sur chacun des 5 sites dont l'exposition du Sierg : "L'histoire du Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise" et "L'eau".

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2010

14h > Visite du site de captage des eaux de Jouchy (St Pierre de Mésage) (1)

Départ en bus, rendez-vous place des Alpes, durée de la visite : 2h

Le syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise (SIERG)

dessert 32 communes et plus de 200000 usagers à partir des eaux captées dans les puits de Jouchy.

16h > Musique et rafraîchissements... en guinguette comme "chez Gégène" ! Aux Moulins de Villancourt.

18h > Inauguration officielle des Journées du patrimoine et de l'exposition

"L'eau, les rêves" Moulins de Villancourt

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2010

14h > Visite de la plate-forme chimique (1) Départ en bus, rendez-vous place des Alpes, durée de la visite : 1h30

(1) les 2 visites : Réservation obligatoire avant le 16 septembre auprès du service culturel : 04 76 29 80 59

SORTIES

■ AVEC LE TEMPS LIBRE

Sortie à Beaufort et le Lac de Rosseland le mercredi 15 septembre
Renseignements et inscriptions à Beau Site, av. A. Girard, le jeudi de 13h30 à 16h30

■ AVEC L'UNRPA

Sortie à Paladru mardi 12 octobre
Renseignements et inscriptions à Beau Site, av. A. Girard, le mardi à partir de 13h30.

■ AVEC LE SIPAVAG

22^e randonnée pédestre organisée par le syndicat intercommunal pour les franges vertes de l'agglomération grenobloise, au départ du parc Michal de Gières, 2 circuits de 19 ou 14 km.
Inscriptions gratuites le jour même de 8h30 à 9h30, au départ du parc Michal
Dimanche 17 octobre, contact : Sipavag, 04 76 24 48 59, courrier@sipavag.fr, www.sipavag.fr

OFFICIEL

■ CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 septembre, 20h30, salle du conseil municipal, Hôtel de ville, place du 8 mai 1945

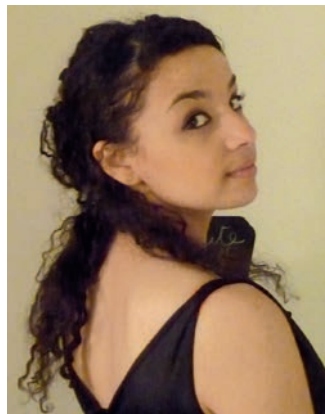
MÉLAINE GEORGES

Trouver sa voix

Elle a grandi rue Berlioz et été scolarisée à l'école Taillefer puis au collège des Iles de Mars. Arrivée à la musique par le violon, qu'elle découvre à l'école de musique Jean Wiener, elle se met ensuite au chant, qu'elle pratique pendant 4 ans sous l'égide de son professeur Isabelle Guiguet. C'est cette dernière qui la pousse à passer le concours d'entrée à la Maîtrise de Paris, "un chœur d'enfants dirigé par Patrick Marco". Sa prestation de Barberine, des *Noces de Figaro*, convainc le jury, qui la déclare admissible, à condition qu'elle "trouve le lycée qui aménage ses horaires". Ce sera Jean Racine, qui lui permet pendant 3 ans de suivre "un cursus normal le matin, et la formation musicale avec la Maîtrise l'après-midi". Technique vocale, piano, déchiffrage, solfège, chœur sont au programme de l'enseignement. Mélaïne, qui ne connaissait pas Paris, vit au Foyer des arts, avec d'autres élèves ou étudiants, tous artistes. Elle décroche son bac Littéraire en 2007.

Premières scènes

C'est pendant ses années lycée que Mélaïne fait ses premiers concerts en tant que choriste : Liz McComb, chanteuse de soul, écrit une chanson pour les élèves de la Maîtrise, qu'elle invite à chanter avec elle sur quelques concerts. C'est aussi par le biais du lycée que Mélaïne participe à l'émission de TF1, *Balavoine, 20 ans déjà*. Avec dix de ses camarades



de classe, elle chante en studio avec des personnalités. Suivra l'émission *Podium*, toujours sur TF1. Mélaïne garde le contact avec Jean-Marie Leau, compositeur et référent musique chez TF1. Grâce à lui, elle chante pendant une semaine à Bercy avec les Enfoirés en 2009. Elle est ensuite choisie pour apparaître dans le clip de la chanson *Ici les Enfoirés*. De cette expérience, elle a gardé deux photos, la première avec Gérard De Palmas, la seconde avec Maurane et Christophe Willem. Et le souvenir d'une partie de baby-foot avec MC Solaar... Parallèlement, Mélaïne suit un cursus de musique et musicologie à la Sorbonne. Titulaire de la Licence, elle se prépare à intégrer le Master. L'avenir, elle l'envisage d'abord au CNSM (Conservatoire national supérieur de musique) de Paris, ultra-sélectif. Après, Mélaïne se dit "partagée entre le lyrique et le folk, le jazz, la soul : j'aime tellement de choses que je n'ai pas de préférence". Ce qui est sûr, c'est qu'en matière de chant, "tout se passe à Paris". Dommage, car pour cette provinciale, la vie parisienne est "trop speed". Art lyrique ou pas, Mélaïne a encore quelques années de formation devant elle pour trouver sa voie.

Mélaïne Georges a commencé à chanter à l'école de musique Jean Wiener avant de "monter à Paris" à l'âge de 15 ans. D'études en expériences, la jeune Pontoise suit sa route musicale.

PONT DE CLAIX UNE VILLE À VIVRE

La politique tarifaire d'une commune montre l'ambition d'une municipalité à mener une politique de solidarité entre les habitants et ainsi à contribuer à plus d'équité. A Pont de Claix il nous a semblé que la tarification en place ne répondait pas à une politique tarifaire globale mais à un empilement d'actions tarifées sans approche suffisante de la réalité sociale de la population.

Un état des lieux et un travail d'analyse ont été réalisés en consultation

étroite avec l'ensemble des ateliers municipaux et groupes politiques. Les premières décisions présentent compte de l'utilité sociale des services et d'un accès élargi aux familles modestes et classes moyennes aux activités de loisirs et à la culture, exemples :

- gratuité d'adhésion pour tous à la bibliothèque.
- création de tarifs réduits pour les pontois (étudiants, retraités et demandeurs d'emplois) à Flotibulle.

Mais aussi de permettre aux commerçants de notre commune de bénéficier du tarif "pontois" pour ainsi reconnaître leur implication à la vie de la commune.

Le travail se poursuit notamment dans le cadre de la mise en place du guichet unique avec l'adaptation des tarifications des activités menés par le CCAS afin de les inscrire dans la politique publique tarifaire globale de la ville.

Sam Toscano, président du groupe majoritaire "Pont de Claix, une ville à vivre"

PONT DE CLAIX VOIT PLUS LOIN, GROUPE COMMUNISTE ET DIVERS GAUCHE

Pour une réforme des retraites juste et efficace

A quelques semaines de l'examen à l'Assemblée nationale de la réforme des retraites voulue par le gouvernement, le PCF multiplie les initiatives contre ce projet injuste, inefficace et qui trahit notre modèle social.

Le PCF appelle tous les hommes et toutes les femmes à se mobiliser cet été pour montrer leur détermination à refuser cette réforme que l'on tente de nous imposer par tous les moyens.

Le 7 septembre, lors de la journée intersyndicale, les communistes seront mobilisés, dans la rue, pour faire échouer la

réforme des retraites et pour dire non au gouvernement. La mobilisation contre le projet gouvernemental s'amplifie. Aux côtés des syndicats, soyons des millions à rejeter ce projet et à défendre une alternative crédible et juste.

"La réforme des retraites proposée par le gouvernement est un véritable coup de poignard contre le modèle social français. Injuste, mais aussi inefficace, ce sont les salariés déjà durement touchés par la crise qui vont la payer au prix fort (22,6 milliards d'euros) alors qu'une fois de plus, le capital est épargné (4,4 milliards d'euros).

Ce projet ne réglera rien. Il s'inscrit

dans la lignée des mesures d'austérité mises en place par l'Union européenne : une véritable capitulation devant les marchés financiers et l'amplification d'une politique d'austérité qui nous enfonce dans la récession. Il est possible de faire autrement. Les député-e-s communistes, républicains et du Parti de gauche ont déposé une proposition de loi qui, tout en rétablissant la justice sociale, assurerait également un financement dynamique du système de retraite.

Elle repose sur 3 piliers : désintoxiquer notre économie de la finance, favoriser l'emploi et les salaires et promouvoir la justice sociale".

Bernadette CEREZA, Nadine MOUNIER-TERROT, Dolorès RODRIGUEZ, Mebrok BOUKERSI

UN AVENIR POUR PONT DE CLAIX

Rentrée de septembre Maison des Associations

En ces temps de crise, "La maison des associations", devra faire l'objet d'investissements importants pour accueillir du public en toute sécurité.

Nous proposons de sursoir à cette opération afin de ne pas alourdir nos impôts.

Politique jeunesse

Après la municipalisation, il y a un an, de la gestion de l'équipement le delta et l'amputation d'un certain nombre d'actions gérés par la M.J.C., l'association, grâce à la volonté et l'efficacité de ses bénévoles et à la confiance de ses adhérents a poursuivi avec succès et poursuivra ses activités.

Tarification

Baisse substantielle à Flotibulle. C'est une bonne chose en soi car elle doit permettre une plus grande fréquentation. L'objectif sera-t-il atteint afin de préserver l'équilibre financier de la structure déjà difficile à maintenir ?

Gratuité de la bibliothèque

Une participation, même minime, aurait permis de responsabiliser les lecteurs sans être obligé, comme prévu, d'éventuellement les sanctionner. Dommage !

Quotient familial

L'harmonisation du quotient familial concernant les différentes activités proposées par la Municipalité sera certainement apprécié par les pontois. Si elle bénéficie à quelques

uns, elle est défavorable pour une partie de la population considéré comme aisée ! Favorable à l'harmonisation, nous nous sommes abstenus pour son application.

Budget

Ces décisions, entr'autres, vont influencer le budget 2011

Espérons que les promesses de ne pas augmenter les impôts pendant son mandat par la majorité municipale actuelle soient maintenues. Par ces temps de crise, l'effort fait par tous, doit aussi l'être par nos dirigeants locaux.

A chaque pontois de juger.

M. DITACROUTE, Conseiller Municipal

L'eau à domicile

“De l'eau pure et abondante à la portée de tous, tel doit être le cri des communes de France”, c'est ainsi qu'un document à caractère publicitaire, datant des années trente et émanant d'un certain comité hygiène et eau exhorte les municipalités à créer un service de distribution d'eau à domicile pour les habitants. Près d'un siècle plus tard, en 2001, depuis Caracas, une déclaration commune à plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) prévient : aucune société ne doit considérer l'eau comme une marchandise. L'eau doit être rendue à la nature en bon état pour les générations futures et elle doit être gérée par les pouvoirs publics . Entre les deux dates, on note que l'enjeu de l'eau s'est mondialisé, mais il est resté le même : droit pour tous ou source d'intérêts financiers pour quelques-uns ?

La séance du conseil municipal du 11 avril 1931, présidée par Auguste Borel décrit la situation à Pont de Claix et prend à l'unanimité la décision d'entreprendre des travaux pour distribuer l'eau dans tous les foyers : *“Monsieur le maire expose que l'alimentation de la commune en eau potable est notablement insuffisante. La commune est elle-même tributaire d'un syndicat privé qui depuis longtemps n'a plus un seul titre à vendre . Les puits particuliers tarissent les uns après les autres (...) Cinq bornes fontaines à débit très réduit ont été aménagées dans le village. Les agglomérations importantes (camp de Verdun, Canton, quartier de la gare) n'ont pas d'eau fluente. Les écoles elles-mêmes ne sont alimentées que parcimonieusement et encore grâce à la tolérance du syndicat qui a consenti à accorder une distribution temporaire règlementée. Le lavage du linge s'effectue dans des lavoirs construits sur des canaux dont les eaux sont polluées et très souvent troubles. Les habitants n'ont pas les moyens d'obtenir chez eux une hygiène convenable Il y a là une situation déplorable que le conseil a le devoir de faire cesser surtout si l'on constate que la population s'est augmentée depuis le démembrement de 1926 de 775 unités pour s'élever maintenant à 2904 habitants. Le conseil, après ces explications, à l'unanimité vote le principe de travaux nécessaires”.*

Une richesse naturelle...

En effet, jusque là l'eau est distribuée gratuitement aux fontaines publiques, lesquelles sont installées sur décisions du conseil municipal et aux frais de la commune au fur et à mesure que les besoins s'en font sentir : établissement d'un puits et d'une pompe publique au hameau du canton par décision du conseil du 31 octobre 1875 ; établissement d'une pompe dans la cour de l'école communale *“pour l'usage des enfants de l'école et de l'instituteur”* par décision du conseil municipal du 3 novembre 1878 ; le conseil municipal réunit le 20 mai 1883 exprime le souhait qu'en contrepartie de la traversée du territoire de la commune par le canal de captage des eaux de Rochefort pour le compte de la ville de Grenoble, cette dernière accorde gratuitement à la commune de Pont de Claix *“une fontaine fluente de cinq pouces”* ; quant au conseil municipal réunit le 2 novembre 1884, il statue sur la demande du curé *“me faire donner de l'eau de façon définitive et régulière”*. (lettre manuscrite du 21 octobre 1884).

...qui sert des intérêts collectifs...

C'est par un acte de notaire daté de 1933, qui *“fait sommation*

et défense à Messieurs Borel (maire de Pont de Claix) et Blanc (industriel à Claix) de ne rien entreprendre qui puisse être susceptible de modifier le régime des eaux publiques et courantes de la Robine” que l'on apprend l'opposition de plus d'une dizaine de propriétaires et industriels de Claix : *“les requérants ont appris que M. Borel se proposait d'acquérir pour le compte de la commune de M. Blanc, industriel à Claix, diverses parcelles de terrain et de sources situées au quartier de Jayères à Claix, dans le but de canaliser et de dériver ces sources. Ils appuient leur contesta-*

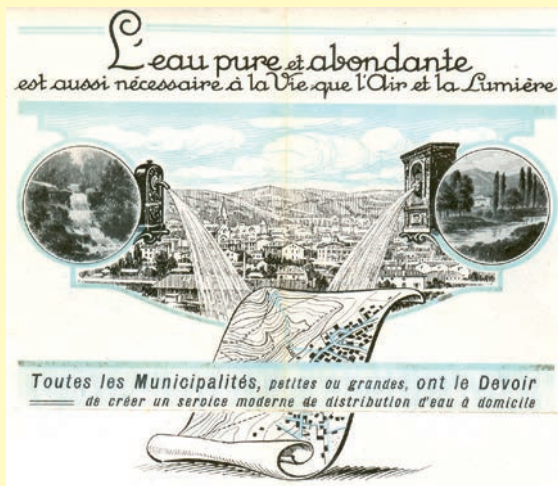
tion sur le fait que depuis un temps immémorial les eaux de la Robine qui portaient autrefois dans la traversée du village de Claix le nom caractéristique de “ruisseau des Moulins” sont aménagées pour alimenter diverses industries locales et dénie à l'industriel Blanc le droit de vendre. C'est une lettre de janvier 1945, signée de Mme Paul Boyer qui nous éclaire sur les suites de l'affaire (dont il est à noter qu'elle traverse la guerre) “au moment où se règle à l'amiable entre la commune de Pont de Claix et les usagers à Claix du ruisseau de la Robine l'indemnité à laquelle ceux-ci ont droit pour la diminution de la force hydraulique qui alimente leur industrie , je viens vous rap-

peler les droits d'arrosage que je possède sur le sudit ruisseau, du samedi au lundi , droits auxquels, les captations d'eau faites par le Pont de Claix ont fait grand tort”.

...mais d'intérêt général

Le 4 septembre 1937 le préfet de l'Isère a écrit au sénateur et ancien ministre Léon Perrier : *“vous avez bien voulu attirer mon attention sur la demande présentée par la commune de Pont de Claix tendant à obtenir une subvention sur les fonds du Pari Mutuel pour son projet d'adduction d'eau potable, lequel projet a fait l'objet d'une enquête publique en mars de la même année. Et le 29 juin 1938, le député Ravannat a informé officieusement Raffin Caboisse maire de Pont de Claix : “j'ai arraché ce matin la subvention pour l'eau”.*

On trouve donc dans le règlement des abonnements arrêté par le conseil municipal du 21 juillet 1939, à l'en tête du service municipal des eaux et sous la signature du maire Raffin Caboisse le premier article suivant : *“ les eaux de source appartenant à la commune de Pont de Claix , captées, amenées et distribuées par ses soins (...) sont destinées à l'alimentation des fontaines publiques, bornes-fontaines, bouches d'incendie et autres services publics. L'excédent des eaux non utilisé à ces ouvrages publics pourra être mis à la disposition des habitants au moyen d'abonnements réguliers, temporaires et à prix d'argent”.*



Espèce de cône	Belle lulette	Femme de lettre	Se lâchent	Menace	Rengaine	Muse d'Aragon
Le repos du guéri	Dans un sens, c'est bête	Remettent à plus tard	Préposition		Avance-raient en liquide	
Double le train				Ligne de conduite		
Frères du vieux				Tour de Gustave		
			Manteaux d'hiver			
			Pête dans la soie			
Sigle pour moto tout terrain	Qui peut gonfler					Traitent de tous les noms
	Drame populaire					
		Tout ce qu'aime Johnny	Participe au pouvoir en remontant	Aligné au centre	Huile solaire	Voiture de course
Fort bien luné	Qui décoiffe					
	Fait mouche à coup sûr					
					Mémoire du PAF	
					La belle et la bête	
Abri de cochon			Fouetta	Endroits		
Chef d'état				Petit robert		
	Mesure manuelle				Zonait sans limites	
					Ici c'est vertical	
Bon pour le service	Célibataires				Un peu titane	Aurochs
	Vient d'avoir				Sur le calendrier	
		Petites				Mouille son petit lit
		Réfléchi				Branché
Dehors!			Les dents de l'amer			
Certifie						
				Réfléchi		

SUDOKU

En partant des chiffres déjà inscrits, remplissez les grilles de manière à ce que chaque *ligne*, chaque *colonne*, et chaque *carré (3x3)*, contienne une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

9		2	8	7	6		1
	5		2	3		4	
8			1				7
	6					5	
			6	4			
	9					1	
6				8			4
	7		3	6		8	
3		8	7	5	9		2

Moyen

		6		5		2		3
8				1		5		9
1			6	3			4	
		8	4			7	6	2
			5	2				
4	7	2			8	9		
	5			8	7			1
9	3		2					8
2		7		1		4		

Facile

Bibliothèque

Aragon

place Michel Couëtoux
Tél. : 04 76 29 80 95

romans - albums jeunesse - musique

Roman adulte

Quand le mal est fait de Nan Auroseau
Un homme ivre s'égare dans les sous-sols d'une tour de bureaux. Il traverse alors un véritable enfer. Les événements absurdes se succèdent et on a bien du mal à faire la part entre la réalité et le délire de l'ivrogne... jusqu'au dénouement.

Roman jeunesse

Tous les matins, je regarde passer les filles
Bruno Pelletier - éditions Oscar
Un livre qui parle d'une rencontre entre deux adolescents livrés aux premiers émois amoureux et qui va les révéler à eux-mêmes... " Elle m'a regardé. Et elle a tout compris. Je sais. On a parlé le même regard. C'était fort. Encore jamais connu ça. C'est parti de ma poitrine et c'est remonté jusqu'à la gorge." Dès 11 ans.

Albums jeunesse

Volubilis de Clothilde Bernos / éditions Chan-Ok : Volubilis vit avec sa grand-mère. Elle n'a jamais franchi les grilles du parc de la maison. La petite fille doit grandir encore pour voir chacun des trois jardins alors elle attend patiemment... de pouvoir découvrir le monde. Une magnifique histoire pleine de senteurs et de couleurs.

L'animal le plus dangereux du monde de Michaël Escoffier / éditions Frimousse : une course poursuite à travers la savane à la recherche de l'animal le plus dangereux du monde... qui n'est peut être pas celui auquel on s'attend !

Bienvenue à la monstrierie de Elise Gravel / éditions les 400 coups : La Monstrierie vous présente ses nouvelles variétés de monstres, des plus mignonnes aux plus dégoutantes ! Entrez voir leurs accessoires débiles et profitez de rabais incroyables sur les Crapouilles !

Dans les bras du fleuve

de Sandrine Kao / éditions Gecko Jeunesse : une histoire pleine d'émotions qui aborde en douceur le sujet du travail des enfants.

Au panier

de Henri Meunier / éditions Rouergue : un album très facile d'accès pour aborder le sujet des personnes sans papiers.

CD

Shangri-Tunkashi-la
Médéric Collignon & Jus de Bosc (2009)
Hommage à Miles Davis période électrique, cet album sait être fidèle à l'esprit et complètement libre vis à vis de son objet. Le foisonnement d'une base rythmique solide est traversé par les fulgurances du cornet aérien et acéré de Collignon.
En concert le 14 janvier 2011 à l'Hexagone.



L'eau à la source

18  19
SEPTEMBRE 2010

Journées du
PATRIMOINE

POUR TOUT
RENSEIGNEMENT
Secteur culturel
carrefour municipal Mozart,
14 rue Mozart,
04 76 29 80 59